

PROCÈS VERBAL SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 SEPTEMBRE 2025

Le 4 septembre 2025 à 17h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, M. BERNARD, MME MEYER, MME BAHOUGNE, M. BIDOUZE, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. HIRTZ qui a donné procuration à M. ROBERT
MME NEOLIER qui a donné procuration à MME BOURSEAU
M. ROBERT qui a donné procuration à M. GUIRAUD (Arrivé à 17h15)

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS, MME LANNELUC.

Après s'être assuré du quorum M. GUIRAUD fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMÉS : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 25 août 2025

DATE DE L'AFFICHAGE : 8 septembre 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 035-25 – OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

↳ Le PV de la séance du 3 juillet 2025

↳ Le PV est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance.

*Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 036-25 – OBJET : Modification du règlement de fonctionnement du logement d'urgence

Le président rappelle que dans la séance du 3 juillet 2025, le règlement de fonctionnement du logement d'urgence a été adopté à l'unanimité.

Suite à la réunion du 18 août dernier, la commission a décidé de proposer sa modification afin d'intégrer dans la définition de l'urgence, les mutations professionnelles, les stages, et toutes autres demandes liées à l'emploi ou la formation.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver ledit règlement annexé à la présente délibération, lequel prendra effet au 5 septembre 2025

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

↳ **De modifier** la définition de l'urgence en y intégrant les mutations professionnelles, les stages, et toutes autres demandes liées à l'emploi ou la formation.

↳ **De compléter l'article 2**, en y ajoutant, la commission se réserve le droit d'étudier, à titre exceptionnel, toutes autres situations non listées dans la définition de l'urgence.

↳ **D'autoriser** le Président à signer le règlement, annexé à la présente délibération.

*Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 037-25 – OBJET : Adhésion du CCAS à l'association MONALISA

Le président rappelle que depuis 2011, **un premier axe « prévenir de l'isolement et de la perte d'autonomie »**, qui cible les 60-80 ans, est au cœur des préoccupations du CCAS.

Le service a travaillé une proposition qui s'est étoffée au cours des années, construites autour de plusieurs axes :

-La lutte contre l'isolement :

Un programme d'animation élaboré en concertation avec les séniors, propose des ateliers visant à réduire la fracture numérique, à favoriser le lien social (créativité, actions intergénérations, culture, sortie et visites, actions citoyennes)

-La prévention de la perte d'autonomie :

Elle s'effectue au travers d'une offre liée à la nutrition et au bien-être (ateliers cuisine et bien vieillir) A l'accès aux déplacements, le ccas dispose d'un minibus TPMR, qui permet aux séniors d'aller faire leurs courses, deux fois par semaine.

Il propose également des services, en partenariat avec les services communaux, tels que le portage des repas à domicile, le portage des livres à domicile....

-L'accès aux loisirs :

Les animatrices organisent une sortie trimestrielle de découvertes de la région, du patrimoine culturel ou de loisirs (repas des ainés, bowling, minigolf...)

Il s'agit dorénavant de développer et renforcer cette offre globale.

En 2021, le diagnostic effectué par l'agence Transition, pour le compte du CCAS dans le cadre de l'Analyse des Besoin Sociaux a défini un portrait socio-démographique des lesparrains mettant en évidence que la part de personnes âgées de 75 ans et plus, qui vivent seules, est importante et en progression.

Il ressort de l'ABS 2021, que l'indicateur « personnes qui vivent seules » sur Lesparre-Médoc est supérieure à celui de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île de +5.5 points.

L'analyse montre que ce sont majoritairement les femmes qui sont les plus concernées par le fait de

20.1 % des hommes

ID : 033-263302374-20251121-DEL-042A-25-DE

Publie le

Publie le

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

La part des personnes âgées vivant seules, déjà prépondérante à L... croître encore dans les prochaines années.

Or, si l'isolement résidentiel ne signifie pas nécessairement isolement important, avec notamment la perte d'autonomie qui survient quant à ans.

Le conseil d'administration à la restitution de l'ABS a décidé de mettre en place un plan d'action avec un deuxième axe sur le grand âge et l'isolement, « lutter contre l'isolement social », qui cible les 80 ans et plus.

Dans un premier temps, le Conseil par délibération du 31 mars 2022, a autorisé le recours aux services civiques, et a signé le 21 février 2023 une convention avec AND-SC2S (association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidaire Séniors). La mission du binôme étant de partir à la rencontre des seniors afin d'échanger, partager leur quotidien et repérer leurs difficultés.

Au-delà de créer du lien, une cartographie de la population isolée était attendue. Cependant, malgré plusieurs tentatives de recrutement, les visites de courtoisie ont été peu nombreuses par un manque flagrant de motivation et de sérieux des jeunes. Le partenariat n'a donc pas été renouvelé en 2025.

Puis dans un deuxième temps, en février 2023, le CCAS a créé le « Collectif Jeunes Séniors », il s'agit d'un engagement citoyen qui a un rôle :

-de réflexion sur des sujets proposés par les élus ou sur des sujets choisis par eux-mêmes.

-d'entraide à la réalisation de diverses manifestations et actions proposées par le CCAS

-d'information, afin de contribuer à une meilleure transmission des problèmes de la vie quotidienne.

Et pour rappel, le CCAS a mis en place en 2016, « le colis seniors » qui permet d'avoir à minima une rencontre annuelle.

L'isolement social est un sujet transversal et le CCAS, même avec des services bien coordonnées de la ville, ne peut agir seul.

Il est donc proposé de bénéficier de l'apport d'expériences d'un réseau d'acteurs expérimentés.

A cette fin, il s'agit en particulier de s'inscrire dans la démarche Monalisa, en rejoignant son comité national de soutien, dont l'adhésion est totalement gratuite.

« Association pour la mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés, MONALISA » régie par la loi 1901, a pour but

-de faire de la lutte contre l'isolement relationnel des âgés un axe majeur d'implication citoyenne et une cause nationale durable dans l'opinion publique,

-de promouvoir les liens sociaux de proximité, indispensable à la cohésion sociale, soutenir et développer l'initiative et l'implication citoyenne de solidarité et de bénévolat de type associatif en vue de répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire français.

-de rassembler autour d'un réseau organisé, l'ensemble des équipes citoyenne de MONALISA et des opérateurs d'équipe qui se reconnaissent dans la charte MONALISA pour renforcer la mobilisation.

La ratification de la charte Monalisa a pour objet de traduire et de valoriser l'engagement du CCAS en ce sens.

Il est proposé aux administrateurs d'autoriser le président à signer la Charte ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

↳ D'accepter l'adhésion à MONALISA

↳ D'autoriser le Président à signer la charte et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Arrivée de M. Robert à 17h15

*Le Président demande s'il y a des observations, pas de remarque,
Puis, met aux voix :*

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le

ID : 033-263302374-20251121-DEL_042A_25-DE

SLOW

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 038-25– OBJET : Adoption du planning des animations seniors des mois d'octobre à décembre 2025

La Vice-Présidente, rappelle qu'une ligne budgétaire pour l'animation des seniors a été prévue afin de rompre l'isolement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

« D'adopter le planning des animations du mois d'octobre à décembre 2025 comme détaillé ci-dessous.

« D'autoriser le régisseur à encaisser à l'inscription, les participations qui seront demandées.

Les participants devront régler directement aux prestataires la partie restant à leur charge.

OCTOBRE 2025

<u>Mercredi 1 octobre</u> De 14h00 à 16h30	Atelier informatique - Rendez-vous à la Villa Louise Michel Vous êtes novice, débutant ou confirmé, N'hésitez pas à nous rejoindre. Les exercices sont adaptés à tous niveaux. Les animatrices répondront à toutes vos questions. Des tablettes seront à votre disposition mais vous pourrez venir avec votre matériel.
<u>Lundi 6 octobre</u> De 14h00 à 17h00	Ciné Expo « Vieillir ensemble : ça se discute » Rendez-vous à la Salle des fêtes St Trélody Un film documentaire des échanges et une exposition vous seront proposés. Cette action s'inscrit dans un cycle de rencontres : « Lieux de vie et avancée en âge : les champs d'actions possibles » (ci-joint le flyer).
<u>Lundi 13 octobre</u> De 14h00 à 16h30	Atelier informatique - Rendez-vous à la Villa Louise Michel
<u>Mercredi 15 octobre</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00	Marché de St Vivien - Départ de la Villa Louise Michel. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.
<u>Jeudi 16 octobre</u> Départ : 14h15 Retour : 17h30	Visite Exposition : « le Médoc de l'occupation jusqu'à la libération ». - à la Tour de l'Honneur. - Départ de la Villa Louise Michel Vous allez découvrir l'exposition temporaire sur le thème : le Médoc de l'occupation jusqu'à la libération. Retrouvez photos, reportages, et objets pour illustrer cette exposition, réalisée en collaboration avec l'association "Le Forteresse Gironde Sud".
<u>Lundi 20 octobre</u> De 14h00 à 16h30	Atelier informatique - Rendez-vous à la Villa Louise Michel
<u>Lundi 27 octobre</u> De 14h00 à 16h30	Atelier informatique - Rendez-vous à la Villa Louise Michel

NOVEMBRE 2025

<u>Lundi 3 novembre</u> De 14h00 à 16h30	Atelier informatique - Rendez-vous à la Villa Louise Michel Vous êtes novice, débutant ou confirmé, N'hésitez pas à nous rejoindre, Les exercices sont adaptés à tous niveaux. Les animatrices répondront à toutes vos questions.
<small>Envoyé en préfecture le 24/11/2025 Reçu en préfecture le 24/11/2025 Publie le 24/11/2025 ID : 033-263302374-20251121-DEL-042A-25-DE</small>	

		Envoyé en préfecture le 24/11/2025 Reçu en préfecture le 24/11/2025 Publié le ID : 033-263302374-20251121-DEL_042A_25-DE
<u>Jeudi 6 novembre</u> De 9h30 à 17h00	Journée Intergénérationnelle Rendez-vous à la Villa Louise Michel En partenariat avec le Sam Omnisport et les élèves de la MFR, vous participerez à plusieurs activités ludiques. Le goûter clôturera cette journée.	 
<u>Lundi 10 novembre</u> De 14h00 à 16h30	Atelier informatique - Rendez-vous à la Villa Louise Michel	
<u>Lundi 17 novembre</u> De 14h00 à 16h30	Atelier informatique - Rendez-vous à la Villa Louise Michel	
<u>Mercredi 19 novembre</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00	Marché de St Vivien - Départ de la Villa Louise Michel. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.	
<u>Lundi 24 novembre</u> De 14h00 à 16h30	Atelier Crétif : Boule de noël - Rendez-vous à la Villa Louise Michel Nous vous proposons de fabriquer une boule de noël. Vous pourrez laisser libre cours à votre imagination et vous repartir avec votre création. Pour clôturer l'activité un goûter vous sera offert.	
<u>Mercredi 26 novembre</u> De 14h00 à 16h30	Atelier Crétif Intergénération - Confection d'objets pour le Téléthon - Rendez-vous à l'école Beaugency. Nous vous proposons de venir aider les enfants du Centre de Loisirs, âgés de 8 à 12 ans, à réaliser des objets qui seront vendus au profit du Téléthon.	

DECEMBRE 2025

<u>Mercredi 3 décembre</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00	Marché de St Vivien - Départ de la Villa Louise Michel. Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.
<u>Jeudi 4 décembre</u> De 09h30 à 14h30	Atelier Pâtisserie Intergénération « Téléthon » - Rendez-vous au Sam Omnisport Venez pâtisser avec les élèves du collège qui se chargeront de vendre vos gâteaux pendant la récréation. Tous les profits seront reversés en faveur du téléthon.
<u>Mercredi 17 décembre</u> De 13h00 à 17h00	Arbre de Noël des enfants de la commune - Rendez-vous à la Salle des fêtes de St Trélody. Tous les ans le CCAS propose un spectacle et un goûter aux enfants de la commune. Vous êtes invités à venir partager ce moment.
<u>Vendredi 19 décembre</u> De 9h00 à 13h30	Remise des colis de Noël pour les personnes inscrites et ayant plus de 80 ans. Rendez-vous à la salle des fêtes St Trélody. Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour aller vous chercher. <u>Attention</u> , les conditions d'obtention ont changé, ce dernier est offert aux personnes qui n'ont pas participé au repas des ainés qui a eu lieu le 26 février

	dernier. Pour les autres, si vous le souhaitez, vous pourrez continuer à bénéficier des deux et dans ce cas une participation financière pour votre colis vous sera demandée.
<u>Lundi 5 janvier 2026</u>	Ouverture des inscriptions pour le repas des ainés pour les personnes de 70 ans et plus.

La Vice-Présidente demande s'il y a des observations, pas de remarque.

Mme ROHEL demande si les résidents du Centre Espèzenza pourraient être invités à participer.

M. BIDOUZE précise que pour les Olympiades qui se déroulent à la Villa, en termes de place pour la restauration cela sera compliqué l'hiver mais en été cela peut être envisagé.

Mme GARRIGOU est tout à fait d'accord pour les inviter lors de la journée intergénérationnelle du mois de juin.

Puis, met aux voix :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 039-25- OBJET : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

La Vice-Présidente rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, qu'il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis.

LE CONSEIL PREND ACTE,

Le 04/07/2025 ↗ D032 Contrat « sensibilisation aux écrans » Mme BODESCU

Le 04/07/2025 ↗ D033 Contrat « ateliers informatiques » animés par Mme THEULEAU

Le 25/09/2025 ↗ D034 Contrat hébergement du logiciel « aide sociale » et sa maintenance

La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.

Le conseil prend acte.

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 040-25- OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES

Compte rendu des aides d'urgence

La Vice-Présidente rend compte au conseil d'administration des actes accomplis par le Président, la vice-présidente et des agents au titre de leur délégation,

↳ Des décisions portant sur les points tels que détaillés ci-dessous :

DATE	N° DE BON	BG/JCD/ MGCB	NOM PRENOM	AIDE ACCORDEE						REFUS				
				ALIM	GAZ	PETR	ESS	HOTEL	BOIS					
AIDES JUIN 2025														
/ / / / / / / / / /														
AIDES JUILLET 2025														
04/07/2025	C2025000103	CB	M Kxxx	35 €	/					X Rav > au barème				
28/07/2025	/	CB	M Gxxx											
AIDES AOUT 2025														
13/08/2025	C2025000105	CB	Mme Rxxx	30 €										

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU,

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
 Reçu en préfecture le 24/11/2025
 Publié le *SLOW*
 ID : 033-263302374-20251121-DEL_042A_25-DE

*La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.
 Le conseil prend acte.*

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 041-25- OBJET : ACTES NON COMMUNICABLES

Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation du Président

La Vice-Présidente rappelle, ainsi qu'il est stipulé dans la délibération N°4 du 2 juillet 2020, instituant une délégation d'attribution au Président selon les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, qu'il est rendu compte au conseil d'administration des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations. Il s'agit de :

Le 04/07/2025 ↗ D030 Bourse aux permis de conduire Madame Pxxx

Le 04/07/2025 ↗ D031 Aide sur facture EAU Madame Hxxx

LE CONSEIL PREND ACTE DE CE COMPTE RENDU

La vice-présidente demande s'il y a des questions, pas de question, ni de remarque.

Le conseil prend acte.



Questions diverses : Pas de question diverse



Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du PV du 3 juillet 2025
- Modification du règlement de fonctionnement des logements d'urgence
- Adhésion à l'association « Monalisa »
- Adoption du planning des animation seniors des mois de novembre 2025 à février 2026
- Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation de signature au Président.
- Actes non communicables : Compte rendu des aides urgentes accordées par le CCAS
- Actes non communicables : Compte rendu des actes accomplis en vertu de la délégation de signature au Président.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président clos la séance à 17H40

Le procès-verbal du 4 septembre 2025 est arrêté et signé le 20 novembre 2025

Le Secrétaire de Séance

M. Michel LE BREDONCHEL

Le Président

M. Bernard GUIRAUD